

DEMI-PENSIONNAIRES

VENTE DES REPAS

ENREGISTREMENT BIOMÉTRIQUE
PRÉSENCE INDISPENSABLE DES
NOUVEAUX ÉLÈVES

(Les anciens élèves ne sont pas concernés)

BUREAUX INTENDANCE : REZ-DE-CHAUSSÉE - BÂTIMENT EXTERNAT

Les jours suivants :

26, 27, 28, 31 Août 2009

Le matin : de 9 heures à 11 heures

L'après-midi : de 14 heures à 16 heures

Établir un chèque de 112,80 €uros (30 repas)

(chèque libellé à l'ordre de Monsieur L'Agent Comptable du Lycée Jules Fil)

Une augmentation est à prévoir au 01/01/2010

Les nouveaux élèves devront se présenter impérativement pour l'enregistrement biométrique afin d'accéder au Self le jour de la rentrée.

Les élèves qui dépendent d'un organisme de tutelle doivent apporter une attestation prouvant la prise en charge.